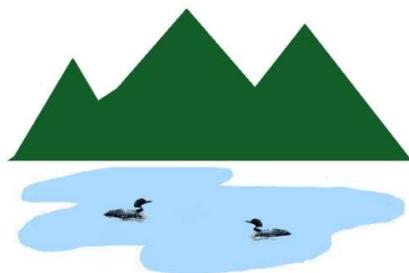


Guide du mieux vivre ensemble de l'Association des Propriétaires du Lac des Français (APLF)

Document préliminaire pour soumission à l'AGA du 21 novembre 2020



Lac des Français - Orford

Association des Propriétaires

Pourquoi un guide du mieux vivre ensemble?

Un tel guide se veut un outil de référence pour les propriétaires, leurs invités et leurs locataires afin de promouvoir :

- Un environnement sain et une meilleure qualité de vie;
- Le respect mutuel entre tous les utilisateurs du lac et de ses environs;
- Le respect de la diversité des activités pratiquées sur le lac et autour du lac;
- Le respect d'un environnement global sain.

Une acceptation librement consentie de ce code assurera la protection du lac tout en améliorant la qualité de vie et des loisirs de tous ses usagers.

L'objectif de ce code du mieux vivre ensemble est de promouvoir le respect tout en minimisant le niveau des activités envahissantes. Le code invite les propriétaires du Lac des Français, leurs invités et leurs locataires à prendre conscience de l'impact de leur comportement et à faire preuve de civisme, de respect et de tolérance envers les autres.

Qualité de l'eau

La qualité de l'eau d'un lac demeure la clé de sa santé en tant qu'écosystème. Elle représente également l'un des aspects le rendant attrayant pour les propriétaires, leurs invités et leurs locataires. De façon générale, tous les usagers du lac doivent s'engager à :

- Protéger la végétation naturelle sur la bande de terrain riveraine dans le respect des règles édictés par la municipalité d'Orford en favorisant la re-naturalisation en remplaçant le gazon par des arbres et des arbustes;
- S'abstenir d'épandre sur les terrains toute forme d'engrais, herbicides, pesticides et autres produits nuisibles à la qualité de l'eau;
- Privilégier des savons et des nettoyants sans phosphates et biodégradables;
- Éviter tout déversement de quoique ce soit dans le lac;
- Utiliser des matériaux non-polluants pour la construction des quais et de leur entretien tout en s'assurant de la libre circulation de l'eau le tout en conformité avec la réglementation municipale;
- Assurer le traitement des eaux usées par des systèmes approuvés et entretenus en respect des normes édictés par la municipalité d'Orford et le Ministère de l'environnement du Québec;
- Utiliser uniquement des embarcations permanentes sur le lac et assurer un nettoyage en profondeur de toute nouvelle embarcation avant sa mise à l'eau.

Qualité de l'environnement

En ce qui a trait à la quiétude autour et sur le lac, les propriétaires, leurs invités et leurs locataires s'engagent à :

- Ajuster le niveau sonore de tout système de son afin de ne pas affecter la qualité de vie des riverains en tout temps;
- Éviter tout bruit après 23h00, entre autres lors de réceptions, en tout respect de vos voisins;
- Afin de favoriser une coexistence harmonieuse, limiter les activités bruyantes (coupe de gazon, tronçonneuse, rénovation, etc.) entre 9h et 18h surtout les weekends;
- Respecter le baromètre de la municipalité d'Orford à propos des feux de camp. Ne pas faire de feux sur la rive ou la bande riveraine car les cendres sont un engrais de choix pour les plantes aquatiques;
- Respecter en tout temps la limite de vitesse sur les routes ceinturant le lac;
- S'abstenir d'utiliser des lumières de trop forte intensité le soir et s'assurer que leur faisceau soit dirigé de manière à réduire leur reflet sur la surface du lac;
- Garder les chiens sur le terrain de son propriétaire ou en laisse et ramasser leurs excréments et ce, peu importe la saison de l'année;
- Respecter en toutes saisons, une zone raisonnable d'intimité pour les propriétaires riverains; lors de baignade ou d'activités nautiques en groupe, être respectueux de la quiétude des riverains;
- Partager les règlements et ce guide avec leurs invités et leurs locataires.

Enfin, les propriétaires, leurs invités et leurs locataires s'engagent à respecter les règlements généraux édictés par l'APLF en tout temps.